

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.
Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

La maison HAASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse allemande et de l'étranger.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour Suisse (pour l'étranger, le port en sus).
pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
expéd. franco par la poste » 7.—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
par la poste, franco » 4.—
Pour 3 mois, » » » 2.25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

PRIX DES ANNONCES :
Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c. Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c. Les annonces se paient comptant ou par remb. Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — NOVEMBRE 1867.

| OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL. | | | | | | | | | | CHAUMONT. | | | | | | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|--------|--------|--------------------|-------------|----------------|--------|---------------|-----------------------------|-----------------------|----------------|----------------------------------|--------|------------|--------------------|-------------|------------------|------------|---------------|--|
| Jours du mois. | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | | Baromét. en milli. | Eau tombée. | VENT DOMINANT. | | ETAT du ciel. | REMARQUES. | LIMNIMÈTRE en mètres. | Jours du mois. | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | | Baromét. en milli. | Eau tombée. | VENT DOMINANT. | | ETAT du ciel. | REMARQUES. |
| | Moyenne du jour. | Minim. | Maxim. | | | Direction. | Force. | | | | | Moyenne du jour. | Minim. | À 1 heure. | | | Moyenne du jour. | Direction. | | |
| 16 | 9,5 | 6,4 | 14,1 | 709,21 | — | S.-E. | Calme | Convert | Alpes visibles. | 2,665 | 16 | 10,7 | 8,2 | 12,7 | 655,4 | 0,0 | S.-O. | Faible | Nuageux | Alpes claires. |
| 17 | 9,3 | 7,9 | 11,3 | 709,61 | 3,9 | E. | Calme | id. | Pluie interm. tout le jour. | 2,670 | 17 | 6,4 | 4,8 | 7,1 | 655,3 | 4,4 | S.-O. | Faible | Convert | Vent N.-O. et pl. le m. |
| 18 | 3,8 | 1,6 | 5,9 | 718,39 | 1,7 | N.-E. | Faible | id. | Pluie dans la matinée | 2,673 | 18 | 0,1 | -4,0 | -0,4 | 662,1 | 0,8 | N.-E. | id. | id. | Brouil. de 11 ^h m. à 8 ^h h. s. |
| 19 | 1,0 | -2,0 | 4,9 | 723,65 | — | S.-E. | Calme | Clair | Alpes claires. | 2,682 | 19 | -1,0 | -4,2 | 2,6 | 666,5 | 0,0 | id. | Moyen | Tr.-clair | Alp. tr.-cl. Brouill. jusq. pied. |

IMMEUBLES A VENDRE

1. A vendre, de gré à gré, **une vigne** d'environ un ouvrier, moitié blanc, moitié rouge, sise aux Fahys, soit au bas des Portes-Rouges, territoire de Neuchâtel, portant le n° 128. Cette vigne est en parfait état de culture et d'entretien, et se trouve en outre à proximité des conduites d'eau, ce qui permettrait d'y élever aisément une construction quelconque. Elle contient en outre bon nombre d'espaliers en plein rapport. S'adr. pour les conditions à P.-H. Guyot, notaire à Neuchâtel, rue du Môle 1.

2. On offre à vendre, pour cause de départ, une maison située dans un des plus beaux emplacements d'une ville du vignoble. Cet immeuble consiste en magasin au plain-pied, café et restaurant au premier étage, en outre un superbe logement, le tout nouvellement construit. S'adr. pour prendre connaissance de cet immeuble, au bureau de la rédaction qui indiquera.

Immeubles à vendre.

1° Une vigne d'environ 15 ouvriers, sise aux Fahys et mesurant sur la route une largeur de 170 pieds. Cette vigne, jouissant d'une vue magnifique, à proximité des conduites d'eau, serait parfaitement appropriée comme emplacement de bâtisse.

2° Une parcelle de terrain mesurant environ demi pose en nature de champ et de jardin, avec une petite maison d'un logement, le tout situé près du passage à niveau du chemin des Mulets, rière le Mail.

3° Une parcelle de terrain de la contenance d'environ une pose, avec un plant d'asperges et un puits.

4° Une vigne située à Fahys, d'environ 6 ouvriers, tant en vigne qu'en terrain vague.

5° Une parcelle de terrain en nature de jardin et verger, située rière le Mail, et mesurant 300 pieds de longueur sur environ 150 de largeur.

6° Enfin, une parcelle de terrain sise à la ruelle de Gibraltar, de la contenance de 170 pieds de largeur sur une profondeur d'environ 60 pieds, et pouvant être utilisée pour jardin, chantier ou chéval de bâtisse.

Ces parcelles seront vendues soit en détail par moitié, par tiers, ou par parcelle, soit en un seul lot, au choix des acheteurs.

S'adr., pour les conditions, à M. U. Junier, notaire, à Neuchâtel, et pour voir les immeubles, au propriétaire, Franz Heiler, ruelle de Gibraltar, n° 5.

A VENDRE

L'HOTEL DU GUILLAUME-TELL A COLOMBIER.

Le syndic du bénéfice d'inventaire de Justin Morel, exposera en vente par voie de minute, à la date du samedi 30 novembre 1867, dès 4 heures du soir, **l'hôtel du Guillaume-Tell**, à Colombier. Cet immeuble, dont la façade principale est au midi, est avantageusement situé dans la rue principale du village, près d'une fontaine publique. L'entrée en jouissance peut être immédiate, et les enchères auront lieu dans l'hôtel même.

5. A vendre, une maison reconstruite récemment, située au bas du village de Corcelles, renfermant deux beaux logements, grange et écurie. Vue sur le lac et les Alpes. S'adr. au propriétaire Benoit Colin, dans la dite maison.

6. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé le 15 mai 1867 par le tribunal civil du district de Boudry, il sera procédé par la voie des enchères publiques, à l'audience de la justice de paix de Rochefort, dans la salle ordinaire de ses séances, à l'hôtel de Commune du dit lieu, le jeudi 28 novembre 1867, dès les 11 heures du matin, à la vente des immeubles appartenant au citoyen Frédéric-Auguste Jaquet, horloger, et à sa femme Marie-Julie née Béguin, actuellement domiciliés à la Molière (Loche) et précédemment aux Grattes, et qui consistent en :

1° **Une maison d'habitation** située aux Grattes de bise (Rochefort) avec jardin contigu, confinant de vent Justin Béguin, de bise veuve de Daniel-Henri Pigeon, de joran le chemin et d'uberre le verger.

2° **Un champ** au haut de la Chaux, territoire de Rochefort, contenant environ 10 émines, soit 375 perches, 25 pieds, mesure fédérale, confinant de vent Alexis Béguin, de bise, Louis Renaud, de joran la grand'route, et d'uberre Benoit et Auguste Béguin.

3° **Un champ** appelé le Crêt de la Chaux, même territoire, contenant 14 perches, 8 pieds, soit 1 arpent, 144 perches, 12 pieds, mesure fédérale, confinant de vent Henri-Louis Renaud, de bise David-Henri Girardier; de joran la forêt de Corcelles, et d'uberre H.-L. Renaud.

4° **Un dit** appelé le champ du Bugnon, même territoire, contenant 4 perches, 8 pieds, 14 minutes, soit 170 perches, 91 pieds, mesure fédérale, confinant de vent Benoit Renaud, de bise l'hoirie du greffier Béguin, de joran Julien Béguin, et d'uberre la veuve de l'ancien Jaquet de Montmollin.

5° **Un dit** au Champ de la pierre, même territoire, contenant 7 perches, 8 pieds, 4 minutes, soit 282 perches, 3 pieds, mesure fédérale, confinant de vent Aimé Renaud, de bise, Justin Béguin-Thiébaud, de joran, l'ancien J.-J. Renaud, et d'uberre Emmanuel Béguin.

6° Au Neuchardet, **un champ** contenant 6 perches, 1 pied, 6 minutes et 6 oboles, soit 228 perches, 43 pieds, mesure fédérale, confinant de vent, Benoit Béguin, de bise et uberre, Henri-Louis Renaud, et de joran, Aimé Renaud.

7° Au même lieu **un dit**, contenant 4 perches, 5 pieds, 6 minutes, 8 oboles, soit 162 perches, 78 pieds, mesure fédérale, confinant de vent Emmanuel Béguin, de bise Samuel Béguin, de joran le chemin communal, et d'uberre Aimé Renaud.

8° Dans la fin de la Chaux dit la Pommata, **un dit** contenant 5 perches, 1 pied, 14 minutes et 8 oboles, soit 192 perches, 10 pieds, mesure fédérale, confinant de vent, Jean-Pierre Béguin, de bise et uberre, David-Henri Girardier, et de joran Emmanuel Béguin, sauf pour le tout plus justes indications de limites.

Cette vente sera faite conformément aux dispositions de la loi et aux conditions qui seront lues avant l'enchère. Donné pour être inséré 5 fois dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, à huit jours d'intervalle.

Rochefort, le 4 novembre 1867.

L.-Eug. BÉGUIN greffier.

7. On offre à vendre une vigne, cinq ouvriers, moitié blanc, moitié rouge, ayant issue sur le chemin des Parcs du milieu, lettre H. n° 27, et qui joûte en vent et uberre MM. de Chambrier, en bise M. de Pourtalès et en joran le chemin public. S'adr. à M. Louis Roulet, rue du Seyon n° 9.

8. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé le 30 octobre 1867, par le tribunal civil du district de Boudry, il sera procédé par la voie des enchères publiques, à l'audience de la justice de paix de St-Aubin, dans la salle ordinaire de ses séances, à la Maison de Paroisse à St-Aubin, le lundi 9 décembre prochain dès les 10 heures du matin, à la vente de l'immeuble ci-après, exproprié au citoyen Bernard Gleichmann, chiffonnier, à Chez-le-Bart, savoir: une maison d'habitation, située au hameau de Chez-le-Bart, commune de Gorgier, avec un petit jardin en bise, toutes aïssances et dépendances, le tout de la contenance d'environ 20 perches fédérales, et limité de vent par Henri Vuille, de bise par Henri Rey, de joran par l'ancienne route cantonale, et d'uberre par les rives du Lac.

Cette vente aura lieu conformément aux dispositions de la loi et aux conditions qui seront lues avant l'enchère. Donné pour être inséré 5 fois dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*.
Chez-le-Bart, le 11 novembre 1867.

Le greffier de paix,
ROGNON not.

VENTE IMMOBILIÈRE.

On vendra par voie d'enchères, le samedi 23 novembre courant, dès les 7 heures du soir, à l'hôtel du Lac, à Auvernier, les deux immeubles situés au-dessous du chemin de fer du littoral, dont la désignation suit :

1° **Une vigne aux Sagnardes**, territoire d'Auvernier, contenant environ 2 ouvriers, limitée au nord par M. L'Hardy-Dufour, à l'est par le ruisseau de Malevaux, et des 2 autres côtés par un chemin public.

2° **Une dite aux Grand-vignes**, même territoire, contenant environ 2¹/₂ ouvriers, limitée au nord par M. Chatenay, à l'est et au sud par M. de Chambrier, et à l'ouest par l'hoirie Schouffelberger.

Pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Nicolas Schmidt, et pour les conditions de vente, au notaire Bonnet, à Auvernier.

10. Le jeudi 21 novembre 1867, à 5 heures après-midi, M. le notaire Jean-Frédéric Dardel exposera en vente à l'enchère, en l'étude de Charles Colomb, notaire à Neuchâtel, les deux immeubles suivants, situés à la rue des Chavannes, à Neuchâtel, savoir :

1° Une maison, portant le n° 17, ayant pinte et charcuterie au rez-de-chaussée et trois étages, limitée de vent par Mad. Tissot-Buhler, de bise par l'immeuble suivant, de joran par la rue du Rateau et d'uberre par la rue des Chavannes.

2° Une dite, portant le n° 19, ayant boutique au rez-de-chaussée et quatre étages, limitée de bise par M. Ch.-Aug. Clerc, maître serurier, de vent par l'immeuble précédent, de joran par la rue du Rateau et d'uberre par la rue des Chavannes.

Ces deux immeubles sont d'un bon rapport et susceptible d'augmentation, par suite de la démolition de la tour des Chavannes et de l'embellissement de ce quartier. Pour renseignements, s'adresser à M. Jean-Frédéric Dardel, notaire, ou au notaire qui sera dépositaire de la minute.

11. On offre à vendre de gré à gré, une maison rurale renfermant deux logements, avec un verger garni d'arbres fruitiers et un puits intarissable. Plus, 5¹/₂ poses de terre y compris le verger attenant à la maison. Entrée

en jouissance à Noël. S'adr. au citoyen Louis Jeanmonod, à la pinte de l'Etoile à Serroue, ou à Henri-Fréd. Perret, à Cormondrèche.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

12. On vendra par voie d'enchères publiques, vendredi 22 novembre 1867, à 2 heures de l'après-midi, au rez-de-chaussée de la maison n° 23, rue des Moulins, un potager à coke, avec accessoires, tels que marmifères, casse, cocasse, cercles, etc.

Vente d'un établissement de chaudronnier.

On vendra par voie d'enchères publiques, **jeudi 27 novembre 1867**, l'outillage complet et bien conservé d'un établissement de chaudronnier, tels que, poinçons, burins, étaux à mordaches, cornets de rivures, marteaux polis, limes, une machine à rouler les tuyaux, un tour avec accessoires, une forge à ventilateur, un choix de grosses cisailles, etc., etc. On vendra aussi un bel assortiment d'objets confectionnés, casses, bouilloires, cocasses, seilles, casseroles, marmites, etc. Ainsi qu'un choix de marchandises à l'usage de chaudronnier. Les montes auront lieu au rez-de-chaussée de la maison n° 16, rue St-Honoré et commenceront à 9 heures du matin.

GREFFE DE PAIX.

Vente de bois.

La commune de Corcelles et Cormondrèche fera vendre dans ses forêts, lundi 25 novembre courant, savoir :

80 moules bois de sapin,
140 tas de perches,
5500 fagots, et quelques billes de sapin.

Le rendez-vous est à l'Engolieux, à 8 et demi heures du matin.

Cormondrèche, le 18 novembre 1867.

Le caissier de commune,
H. DOTHAX.

15. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 21 novembre 1867, au 1^{er} étage, soit au-dessus de l'entresol de la maison de l'hoirie Jacottet, rue du Seyon et des Moulins, un mobilier ayant peu servi, composé de lit et literie, canapé en noyer recouvert en damas, chaises en noyer, table ronde en noyer, comode en noyer, table à ouvrage en noyer, glaces, cartels, tableaux, un bureau en noyer, de la verrerie, de la porcelaine et de la batterie de cuisine. On vendra aussi des outils d'horlogers, entr'autres un tour à deux roues, un établi et un jeu de dégrossissage.

Les montes commenceront à 9 heures du matin.

GREFFE DE PAIX.

A VENDRE.

A vendre trois grandes caisses à claire-voie pour transport de meubles. — Duchenne (de Boulogne) **Traité de l'électrisation localisée**, appliquée à la pathologie et à la thérapeutique, grand ouvrage de 1046 pages, tout neuf, ayant coûté fr. 20, pour fr. 10. S'adr. au Sablon n° 2, 2^{me} sonnette.

17. A vendre, 60 billes de pin, sciées de 20 à 25 lignes d'épaisseur. S'adr. à Louis Mader, charpentier à Boudry.

18. A vendre 5 belles chèvres et deux chevrettes, à la Cassarde n° 5.

AVIS AUX DAMES.

Nouvelles, excellentes et jolies petites **machines à coudre** perfectionnées, système américain, **silencieuses**, avec ou sans table, mues à volonté avec la main ou le pied, et accompagnées de tous les accessoires pour ourler, border, gancer, soutacher, etc., depuis fr. 55 à 70 et à fr. 105 avec la table. Chez M^{me} Borel-Mentha, Epancheurs, 8

20. A vendre, chez H. Zwahlen à Monruz, de beaux cerisiers de différentes espèces, des rosiers greffés, des pommiers et poiriers pour espaliers, et autres arbres fruitiers, ainsi que de belles margottes d'œillet.

Avis important.

Le seul et véritable dépôt des **Toiles de Lille et Voiron, blanchies sur le pré, NOTEZ BIEN, blanchies sur le pré, le seul moyen employé pour le blanchissage de mes toiles**, lui vaut la confiance de ma nombreuse clientèle. Comme par le passé, mon déballage aura lieu devant l'hôtel du Commerce, jeudi prochain 21 courant. Le grand succès que j'ai l'avantage d'obtenir pour le débit de mes toiles qui sont désormais reconnues supérieures à toute autre connue jusqu'à ce jour, me permet de les céder aux prix suivants: Toile coton, à 50 cent. l'aune, toile fil, à fr. 1.25. Prenez bien l'adresse et venez jeudi 21 courant, devant l'hôtel du Commerce, à l'enseigne ci-dessus, vous recevrez un beau cadeau en achetant pour fr. 50.

22 A vendre, des canaris à choisir dans une vingtaine, chez M. Furrer, rue de la Treille

Magasin Quinche.

Pois et lentilles à la garantie **Choucroûte de Strasbourg** en petits barils de 25 à 50 livres.

Sous peu, **châtaignes et marrons.**

On peut avoir tous les jours de fins et véritables lekerli de Bâle, chez Mlle H. Zyro, marchande de modes, à Auvernier.

Magasin KLEIN, rue des Halles, sous le café Robert.

Un grand choix de robes, depuis fr. 1 à 4 l'aun. Milaines, grande largeur, depuis fr. 1.40 »
Reps pour jupons, » » 1.00 »
Jupes à dispositions, » » 5.00 »
Drap de Berne et autres, » » 5.50 »
Bonne toile de coton, » » 1.55 »
Toile fil pour chemises, » » 1.20 »
Limoge grande largeur, de fr. 1 à 1.40 »
Mouchoirs de poche blancs et couleur, à fr. 4.50 la douzaine.
Flanelle de santé et peluche pure laine, depuis fr. 3 l'aune.
Chemises de flanelle, pure laine, fr. 7.50.
Tapis de table, pure laine, fr. 8.
Vareuses, de fr. 3.50 et au-dessus.
Corsets, depuis fr. 3.50.

LOUIS ULRICH, terronnier, à l'Évole n° 12, offre à vendre des fourneaux portatifs en catelles, de plusieurs grandeurs, dans les prix de fr. 40 à 80. Le même se charge toujours de tous les travaux de son état, pour la réparation ou le neuf.

Tuileries de Boudry.

LOUIS GOBBA, maître tuilier, à Boudry, rappelle au public que son établissement est toujours bien approvisionné en tuiles, carrons, planelles, crénaux, etc. Il prévient en outre messieurs les entrepreneurs, maçons et gypseurs, qu'il a un dépôt de **ciment romain** et de **chaux hydraulique blutée**, le tout à des prix modérés.

28. A vendre, environ 8 à 900 pieds de bon fumier de vache, rendu sur place. S'adr. au bureau d'avis.

BAPTISTE LOMBARD Croix-du-Marché.

Vendra en liquidation une grande quantité de gilets tricot pour hommes et jeunes gens, ainsi que quelques autres articles qui seront cédés à des prix avantageux.

Au magasin Borel-Wittnauer.

Bouteilles $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$.
Chopines fédérales.
Bordelaises.
Litres, et quantité de bouteilles dépareillées, qu'on cédera à bas prix.

51. On offre à vendre un potager en bon état, pour 8 à 10 personnes, et deux petits fourneaux ronds, à bon marché. S'adr. au Vésuve, à Boudry.

A vendre deux vitrines à coulisses, deux banques, un grand casier, et d'autres planches qui ont servi dans un grand magasin. Les amateurs sont priés de s'adresser pour traiter dans les bureaux de la Société de construction de Neuchâtel, rue de l'Industrie n° 5, d'ici au jeudi 21 courant.

CAFÉ DU MEXIQUE.

On peut maintenant s'y procurer de la **gélée de viande** tous les jours.
Toujours **persillé** au détail. Dépôt des **Mont-Dore.**

ROBES, CHALES

CONFECTIONS

pour DAMES.

A. BLOCH

DRAPERIE

TOILERIE

PLACE DU MARCHÉ, N° 3. PLUMES & COTON

Ce magasin vendra tous les articles de robes et draperie, noires et couleurs; ne voulant plus tenir ces articles, il les cédera à des prix exceptionnels.

Il prie les personnes de venir se convaincre de la réalité de cette annonce.

On préférerait solder le tout, s'il se présentait un amateur.

GRAND ASSORTIMENT

DE

LINGERIE, NOUVEAUTÉS, LAINERIE.

AU MAGASIN N° 6 RUE DE LA PLACE D'ARMES.

LINGERIE CONFECTIONNÉE.

Bonnets, lingerie, cols, parures, corsages russes, tailles de dessous, chemises de jour et de nuit, jupons, caleçons, camisoles, tabliers, baverons, brassières, robes de baptême, corsets, mouchoirs batiste brodés sur commande, cols et manchettes apprêtés.

LAINERIE.

Bas et chaussettes de toutes grandeurs. Capots, cache-nez en cachemire, caleçons et gi-

lets hygiéniques pour messieurs. Jupons et camisoles pour dames.

MODES.

Bonnets, coiffures, révilles, rubans velours, soieries, foulards, cravates, blondes, guipures, Valenciennes, cols et parures pour deuil, voilettes, gants de peau et de drap. Passementerie et galons. Cachepoints cachemires. Articles en maroquinerie. Buscs de corsets. Brosses, savons et parfumerie.

R. Strübi, à Wattwyl (canton de St-Gall).

Fabrication de lampes à pétrole et à Ligroïne. Ces dernières sont munies de **régulateurs** d'après un **système tout récent**. — Prix-courant et dessins **gratuits**.

J.-CH. SCHMIDT PELLETIER-BANDAGISTE

Place du Marché, à Neuchâtel.

Vient de recevoir un nouvel envoi de

SEMELLES DE SANTÉ

déjà si favorablement connues des personnes atteintes de la goutte ou de rhumatismes et de celles qui ont une forte transpiration aux pieds. Prix de la paire, fr. 1 et fr. 2.80 pour trois paires.

Un rabais raisonnable est fait aux revendeurs.

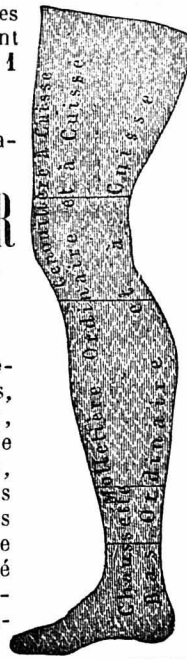
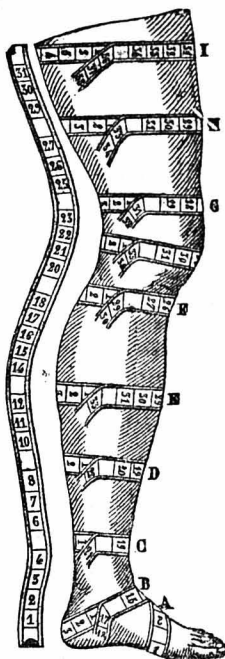
Le même vient de recevoir d'une des meilleures fabriques de Paris, un nouvel assortiment de

BAS-VARICES ÉLASTIQUES A JOUR

POUR LA GUÉRISON DES

Varices, engorgements, entorses, foulures, fractures des membres, etc.

Dans le même magasin, grand assortiment de **pelletterie**, manchons, pélerines, victorines, collets ronds, manchettes, cols russes, chancelières, descentes de lit, gants fourrés pour messieurs et garçons, chapeaux de feutre souples et apprêtés, casquettes en tout genre, bandages, bretelles et jarretières élastiques, caleçons en peau de chamois. Il se recommande pour tous les ouvrages de son état, principalement pour la monture de tous les ouvrages de broderie et garantit la propreté et la solidité de son travail et les prix les plus modiques. Son magasin est toujours maison de Mad. Meuron-Favre, place du Marché n° 5.



MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

T. BICKERT

rue du Seyon, à côté de M. Wodey-Suchard.

A le plaisir d'annoncer à ses clients que son magasin est des mieux pourvu pour la saison d'hiver.

Spécialité de confections pour dames et enfants.

Mac-Ferlan's, Rotondes et manteaux à manches imperméables.

Au magasin de JACQUES ULLMANN,

RUE DU SEYON N° 6, ET GRAND'RUE 9, à côté de M. BERGUER, pâtissier

Reçu un bel assortiment de robes pour la saison d'hiver, drap velours en toute nuance pour confections, peluche et flanelle pour jupons.

Futaine très-chaud, blanc, éru et gris, pour caleçons, un grand choix de bon milaine et tartanelle, très-avantageux pour institutions charitables, etc.

Affaires exceptionnelles :

Quelques douzaines tapis de lit blancs, façon tricoté et tapis de table, qu'on céderait à des prix très-raisonnables.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

DE

J. SANDOZ

rue de l'Hôpital, 12, à Neuchâtel.

Une héroïne protestante. Par Théodore Claparède, 1 vol. in-12, fr. 2.

Etienne de Grellet. Traduction libre de l'anglais, par G. de Félise. Broch., 40 c.

Agonie de l'église réformée de France. Brochure in-8°, fr. 1.25.

Questions du temps et problèmes d'autrefois. Pensées de Philarète.

Recueil des conventions, lois et ordonnances fédérales et cantonales concernant **les mariages** à contracter en Suisse entre les ressortissants des différents cantons et les étrangers. 1 vol. in 8°, fr. 2.

LIBRAIRIE RAYLE,

RUE DU SEYON, 18.

Almanachs: Messenger boiteux de Berne et Vevey, Neuchâtel, Strasbourg, Berner-Dorfkalender, Almanach agricole, Calendrier commercial.

A prix réduit un dictionnaire de Bescherelle, entièrement neuf.

42. A vendre, un **piano de Paris**, en palissandre, pour fr. 450. S'adr. au bur. d'avis.

Hôtel et restaurant du Cerf.

Désormais, pendant la saison d'hiver, du **bon civet de lièvre**. Tous les samedis des **tripes**.

43. A vendre, un jeune chien de garde âgé de 6 mois, croisé Terre-Neuve et St-Bernard. S'adr. au magasin rue des Moulins, n° 15.

44. A vendre, faute d'emploi, un potager à peu près neuf, pour un petit ménage. S'adr. à l'hôtel de la Couronne à St-Aubin.

45. A vendre, en bloc ou séparément, mille à douze cents pieds de **fumier** de vache, chez Jacob Maffli, à Engollon.

L'économie du ménage.

On peut se procurer chez les soussignés des **savonneuses de ménage économiques**, avec ou sans réchaud, de toutes grandeurs et dimensions, d'après les derniers systèmes, depuis les prix de fr. 20 à fr. 200. Il y en a toujours de disponibles pour les personnes qui voudraient en faire l'essai; elles leur seront prêtées gratuitement.

Ch. MEYSTER, Ferd. GACON, ferblantier-tôlier, serrurier.

M. MULLER, régleur, rue du Neubourg n° 19, prévient les personnes qui lui ont demandé des **loupes** plus fortes pour **lumière optique**, qu'il en a maintenant des **doubles** et des **triples** qui donnent un jour magnifique. (Il offre aux personnes qui en ont acheté des simples de les leur changer contre d'autres.)

Le même a toujours des bouchons pour verser l'huile de pétrole dans les lampes sans déboucher la bouteille, ainsi que de la colle blanche liquide en flacons ou au détail; il échange aussi les flacons vides contre de la colle, ou les achète à 5 centimes pièce s'ils sont propres.

CHOUCROUTE d'excellente qualité, à 11 fr. le quintal prise à Berne; pour des quantités plus considérables, un rabais. Compôte aux raves, à 9 fr. le quintal. S'adr. chez Mad. Kupfer, au Schwelimiteli, près Berne.

49. A vendre, pour cause de départ, un piano d'Allemagne tout neuf, à un prix modéré. S'adr. à Mad. S. Wettach, à St-Blaise. La même personne offre à louer, de suite ou pour Noël, un appartement de 6 pièces, avec jardin et dépendances, au haut du village de St-Blaise.

Nouveauté en passementerie.

J.-B. MICHEL.

Garniture pour robes, nouveauté en satin, franges de jais, guipure-dentelle, velours, passementerie, galons, tresses, cordons, astrakan, etc.

Grand assortiment de boutons nouveaux en passementerie, fantaisie, jais, satin, corne, velours, etc.

Galons et boutons pour habit d'homme, soie à coudre, toutes nuances.

51. A vendre, un potager en fer avec ses accessoires. Il est en tôle, carré, cheminée à droite, four et 3 trous. S'adr. au Crêt n° 17, rez-de-chaussée.

LUMIÈRE OPTIQUE

Pour toutes les personnes travaillant le soir à des ouvrages attachants, comme horlogers, graveurs, lingères, brodeuses, etc., ainsi que pour les personnes âgées ayant la vue faible et désirant lire ou travailler le soir. Ces petits appareils s'adaptent à toutes les lampes et chandeliers, et en quadruplent la lumière sans fatiguer la vue. Prix 2 fr. pièce, 10 fr. la demi douzaine, 18 fr. la douzaine. Chez M. Muller, rue du Neubourg 19, à Neuchâtel.

Le même confectionne des machines à couper le papier, pour imprimeurs, relieurs et lithographes, qui, d'après le témoignage de tous ceux qui en possèdent ne laissent rien à désirer.

Les habitants de cette ville sont prévenus qu'un négociant étranger vient d'arriver avec un grand assortiment de marchandises consistant en toile, nappage, mouchoirs de poche, draps pour messieurs et pour dames, pour vareuses, un grand choix de robes haute nouveauté, chiné, robes Jaccard. Il reste encore 800 robes à fr. 10, et un grand choix de coupons. Plus, des trousseaux complets. Tous ces articles seront vendus à très-bas prix. La vente a lieu magasin Auguste Vuithier, rue du Temple-neuf, à Neuchâtel.

En VENTE chez tous les libraires :

LA BONNE CUISINIÈRE BOURGEOISE

par L. Rytz.

7^e édition revue et augmentée.

Prix : broché 3 fr. 50, relié 4 francs.

Livre excellent, pratique et économique, indispensable à tous les ménages, indication claire et nette pour préparer toute sorte d'aliments sains pour la table opulente comme pour le ménage le plus modeste. Six éditions en français et neuf en allemand épuisées en peu d'années, sont la preuve évidente de la faveur dont jouit cet ouvrage.

Librairie C. WUTERICH-GAUDARD à BERNE.

55. A vendre ou à prêter, trois bosses en chêne, avinées fraîches. Rue des Epancheurs, n° 4.

FABRIQUE DE POUDRE D'OS

à Fiez près Grandson.

Poudre d'os fine pour céréales et prairies, à 10 fr le quintal, rendue franco en gare à Grandson. S'adr. à A. Gilliard-Dufour, à Fiez.

Guérison radicale des hernies

(EFFORTS).

Nombreuses preuves à l'appui.

M. Helvig, chirurgien-herniaire, étant demandé en Suisse par plusieurs personnes atteintes de hernies (efforts), fait savoir à celles qui désiraient se faire choisir par lui un de ses bandages anatomiques, pour la guérison radicale de cette terrible infirmité, qu'il se trouvera, le 20 novembre, à l'hôtel du Guillaume-Tell à Chaux-de-Fonds, et le 21 novembre seulement, à l'hôtel des Alpes, à Neuchâtel.

Pour HORLOGERS et PENDULIERS

Huile américaine extrafine, par caisson de 12 bouteilles fr. 12, pour 12 caissons une forte remise, chez L. Perret-Muller, faubourg de la gare, n° 5.

ON DEMANDE A ACHETER.

58. On demande à acheter de rencontre un petit fourneau propre et en bon état. S'adr. au magasin Gacon-Lantz.

59. On demande à acheter, d'occasion, un potager de moyenne grandeur et un poêle en faïence ou en tôle. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

60. A louer, pour Noël, à des personnes tranquilles, un logement de 2 chambres et dépendances. S'adr. à l'Ecluse n° 4, au 1^{er}.

61. Pour un ou deux messieurs, à louer de suite une chambre meublée, se chauffant. On donnerait la pension, si on le désire. S'adr. rue St-Maurice, n° 3, au second.

62. Un logement neuf à un 2^e étage, au-dessus de la ville, est à louer à des personnes soigneuses pour Noël prochain, pour cause de départ; il est composé d'une chambre à poêle, cabinet, cuisine et galetas, plus une écurie pour des chèvres et un grand jardin potager. S'adr. à Ch. Humbert-Jacot, rue du Coq-d'Inde 5.

63. A louer, une chambre meublée, à la rue des Moulins, n° 58, s'adresser au 3^e étage.

64. A louer de suite une chambre meublée. S'adr. au rez-de-chaussée, rue de l'Industrie, n° 8.

65. Par circonstances imprévues, à louer de suite, à Corcelles un logement propre, composé de 3 chambres, jardin et dépendances. S'adr. à H. Petitpierre, à Corcelles.

66. Un logement de 2 pièces au soleil levant serait à remettre pour Noël. S'adr. au bureau de cette feuille.

67. A louer, de suite, une chambre à deux lits. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 12.

68. A louer, pour Noël, pour un ménage sans enfants, un petit logement de deux chambres, avec cuisine et dépendance. S'adr. faubourg du Crêt 17, 1^{er} étage.

69. A louer pour Noël, un petit logement d'une chambre, cuisine et dépendances. — A louer pour Noël, un grand logement bien éclairé et propre, composé de 4 pièces et dépendances. S'adr. pour les deux logements à A. Holz, sellier, rue St-Maurice.

71. A louer, à Corcelles, pour Noël, un beau logement ayant vue sur le lac et les Alpes, composé de trois chambres se chauffant, grande cuisine, chambre haute, galetas, cave et jardin. Une grange et une écurie pourraient être louées avec le logement si on le désire. S'adr. à Frédéric Giroud, à Corcelles.

72. A louer, une jolie chambre meublée, avec cheminée et poêle, indépendante. S'adr. rue des Poteaux, n° 5, 3^{me} étage.

75. A louer, une chambre meublée se chauffant, pour un jeune homme. S'adr. à l'ancien hôtel de la Balance.

74. A louer, une belle chambre meublée, rue Purry, n° 4, au 2^{me}.

75. A louer, une jolie chambre meublée, se chauffant, pour un ou deux coucheurs. S'adr. rue du Seyon, 14, au quatrième.

76. A louer, de suite, un boteiller de la contenance de 5000 bouteilles. S'adr. à Ant. Gräniger, rue des Moulins, n° 14.

77. A louer, de suite ou pour Noël, deux appartements situés au soleil levant, se composant chacun de trois chambres, cuisine, bûcher, jardin et dépendances nécessaires. S'adr. à Samuel Roulet, ébéniste à Peseux.

78. A louer, de suite, une chambre meublée, Evole, n° 9.

79. Pour Noël prochain, on offre à louer à un ou deux messieurs, une jolie chambre meublée, indépendante et se chauffant, ayant vue sur la rue de la Place-d'Armes; s'adresser à M. Gacon, huissier au château. A la même adresse, faute de place, à vendre un petit char d'enfant et un métier à piquer les couvertures.

80. A louer de suite une jolie chambre meublée pour un ou deux messieurs, rue des Moulins 51, 2^e étage.

81. A louer, de suite ou pour Noël, un logement rue des Moulins, 59. Chez le même, il y aurait une chambre meublée à louer pour des personnes tranquilles.

82. A louer, de suite, pour dame ou demoiselle, une chambre chauffable, avec la pension si on le désire. S'adr. rue des Moulins, 45.

83. A louer pour Noël, un appartement neuf, agréablement situé, composé de 5 chambres, cuisine, cave et toutes les autres dépendances. S'adr. à M. Gretillat, Grand'rue n° 9.

84. A louer, de suite, une belle chambre meublée pour un jeune homme de bureau, avec la pension si on le désire. S'adr. au 5^{me} étage rue de l'Hôpital, n° 14.

85. A remettre, pour de suite ou pour Noël prochain, un appartement propre et en bon état, composé de 4 chambres et dépendances convenables. S'adr. au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE A LOUER.

86. On demande à louer pour la St-Jean prochaine, un logement de 6 à 7 pièces et dépendances, en ville. S'adr. à M. Lebet-Roy, négociant, place du Marché, à Neuchâtel.

87. Une dame seule demande à louer en ville un petit logement ou une portion de logement exposé au soleil. S'adr. à Vieux-Châtel n° 1, au rez-de-chaussée.

88. On demande à louer, dans le quartier du Palais ou dans le Faubourg, une chambre non meublée, au nord, et pouvant servir d'atelier de peinture. S'adresser rue de l'Orangerie, n° 8, au rez-de-chaussée.

89. On demande pour Noël un petit logement propre et bien éclairé, dans un beau quartier de la ville, pour des personnes paisibles. S'adr. à Mad. Burkard, rue du Musée, n° 1, au troisième.

OFFRES DE SERVICES.

90. Une jeune fille de la Suisse allemande, désire trouver une place pour s'aider dans un ménage. S'adr. à M. Nicolet, brasserie Vuille.

91. Deux bonnes cuisinières, recommandables, demandent à se placer pour Noël, de préférence hors de la ville. S'adr. à Elise Barbezat, n° 5, rue du Château.

92. Un jeune homme, muni des meilleures recommandations, désire trouver une place dans l'intention d'apprendre le service de valet de chambre. Pour les premiers mois il ne demanderait aucune rétribution. S'adr. au bureau du journal.

93. Une jeune fille forte et robuste, parlant les deux langues, désire entrer en place de suite ou à Noël, pour tout faire dans un ménage. Elle a de bonnes recommandations. S'adr. chez Brisi, laitier, rue de l'Hôpital.

94. Une jeune et brave fille du Vuilly, 19 ans, cherche une place de domestique, soit pour tout faire dans un petit ménage ou comme bonne. S'adr. au bureau d'avis.

95. Une jeune fille de Zurich, âgée de 18 ans, demande une place pour tout faire dans un ménage. Elle n'exige point de gages, seulement la facilité d'apprendre la langue française. S'adr. au bureau d'avis.

96. Une jeune fille du canton de Berne, qui a déjà passé une année dans un magasin de lingerie, désirerait se placer chez une lingère ou de préférence chez une tailleuse. On désirerait aussi placer une demoiselle de magasin. Pour renseignements, s'adr. chez Mad. Röthlisberger, rue de l'Orangerie, 8.

97. Un jeune domestique, 22 ans, parlant les deux langues, bien recommandé, cherche une place de cocher ou de valet de chambre, service qu'il connaît; il saurait aussi soigner un jardin. S'adr. à M. Lugrin, au Vaisseau, à Neuchâtel.

98. Un homme marié, de 48 ans, qui sait soigner un fermage et le bétail, désire trouver une place de maître valet; il possède de bons certificats. S'adr. à Nicolas Scherren, à Malvilliers.

99. Une bonne cuisinière de Stuttgart, âgée de 22 ans, porteuse de bonnes recommandations, aimerait se placer de suite dans une bonne maison ou dans un hôtel. S'adr. chez Mad. Graff, rue des Greniers, n° 9, 2^{me} étage.

100. Une fille très-recommandable, et ayant de bons certificats, cherche une place de cuisinière ou de femme de chambre pour de suite ou pour Noël. S'adr. Grand'rue 5, au 1^{er}.

101. Une demoiselle du canton de Vaud âgée d'environ 30 ans, ayant été plusieurs années en Allemagne, cherche dans le pays, pour tout de suite, une place de demoiselle de magasin, gouvernante, première bonne, ou aussi femme de chambre dans une famille respectable. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

102. On demande pour de suite et dans un grand ménage, une fille honnête, robuste, connaissant les travaux d'un ménage et pouvant fournir des certificats de moralité. On préférerait qu'elle ne fût pas trop jeune. S'adr. au bureau d'avis.

105. On demande, pour Noël, une cuisinière et une femme de chambre bien recommandées, peut-être deux sœurs. S'adr. rue du Musée, 4, au rez-de-chaussée à gauche.

104. On demande, pour Noël, un jardinier marié, pour soigner et garder une propriété. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 11, au 1^{er} étage.

105. On demande, pour entrer de suite si possible, une personne de 35 à 40 ans, veuve de fermier, sans enfants, ou servante de campagne, pour soigner dans une propriété près de Neuchâtel, la volaille, les porcs, tenir le ménage d'une ferme et au besoin aider aux travaux de la campagne. Il est inutile de se présenter sans recommandations. S'adr., pour plus de renseignements, au bureau d'avis.

106. On cherche, pour Noël, une cuisinière vaudoise, d'un âge moyen, bien au fait de sa profession et avec de bons certificats. S'adr. chez Mad. Héritier, rue Pury, n° 2, au rez-de-chaussée à gauche.

107. On cherche pour Trieste, dans une famille protestante, une bonne d'enfant entendue, pas trop jeune et parlant surtout un bon français. S'adr. rue de l'Orangerie, n° 8, au plain-pied.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

108. On a trouvé un dé d'argent. Le réclamer aux écoles catholiques, faubourg du Crêt.

109. Trouvé vendredi dernier, place Purry, un joli canif de poche. Le réclamer au bureau d'avis.

110. Perdu dimanche soir sur la promenade du Faubourg, un fichu en soie rouge et noir. Prière de le remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

111. Un ouvrier a perdu, le 18 courant, de Neuchâtel à Colombier, ses papiers, consistant en un acte d'origine et des lettres. Les rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

112. Il s'est égaré ou on a volé, vendredi matin, à la rue du Château, un jeune chien race lévrier, ayant au cou un collier en maroquin rouge, sans le nom du propriétaire, et répondant au nom de Fido. Le rapporter ou donner des indications au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS.

Ensuite d'une demande adressée à la Société industrielle et commerciale par un de ses membres, maître d'état, relativement à l'étude de la question d'une **Gewerbe-Halle**, ou *Exposition permanente et magasin de vente d'objets divers de fabrication indigène*, le Comité, désirant connaître les maîtres d'état ainsi que les personnes qu'une semblable institution pourrait intéresser, les invite à bien vouloir se faire inscrire jusqu'au 30 courant chez M. Jeanneret-Riepké, secrétaire, rue St-Maurice, n° 4, au 1^{er} étage.

COLONIE AGRICOLE ET PROFESSIONNELLE de la Suisse romande

A SERIX.

On rappelle aux personnes qui voudront contribuer au succès de la vente au profit de la colonie de Serix, que cette vente est fixée au jeudi 5 décembre prochain; elle aura lieu au premier étage de la maison Montmollin, place du Marché, à Neuchâtel. Les ouvrages et les dons peuvent être remis jusqu'au 5 décembre au local de la vente; et avant le premier décembre à

Mesd. Bovet de Mural, à Grand-Verger, près Colombier.

Paul de Coulon, à Corcelles.

Louis DuBois-DuBois, au Locle.

Gerster-Fillieux, à Neuchâtel.

Hugli-Borrel, à la Chaux-de-Fonds.

Jämes de Meuron à Neuchâtel.

Louis Michaud »

Aug. de Montmollin »

Fr. de Perregaux »

Edouard de Pierre »

Jules Sandoz »

115. On demande un bon vigneron pour cultiver 57 ouvriers de vigne sur la ville, en un mas. Déposer son adresse au magasin d'épicerie de M. F. Gehry, rue de la Place-d'Armes.

Dimanche prochain 24 novembre, il y aura **danse publique** dans la grande salle de l'hôtel du Lac, à Auvernier. Bonne musique de Neuchâtel. On commencera à 5 heures de l'après-midi.

ON demande un visiteur capable et pratique, et de toute moralité. Ecrire franco à Neuchâtel sous lettre n° 210.

Mademoiselle Grand désire donner des leçons de français et de piano. S'adr. rue des Halles n° 9, 1^{er} étage.

— Nous avons le plaisir d'annoncer au public que la musique de la ville donnera dimanche soir un concert à la grande brasserie Vuille. — On commencera à 7 heures.

Samedi, à la brasserie Vuille, on peut avoir des tripes et du lièvre.

120. Une jeune personne des environs de Berne, qui a reçu une bonne éducation scolaire et qui désire apprendre la langue française, aimerait se placer dans la Suisse romande. Elle offre en retour de la pension d'enseigner à de jeunes enfants, l'allemand, l'arithmétique et le dessin, ainsi que les principes de la musique; elle se rendrait pareillement utile dans le ménage. S'adr. à M. Jacques Weibel, inspecteur de routes, à Bethléem près Berne.

La Société industrielle et commerciale de Neuchâtel renouvelle l'offre d'une

PRIME DE 10 fr.

aux dix premières personnes qui fourniront, jusqu'au 31 mars 1868, la preuve d'avoir fait une plantation de

100 MURIERS

Les personnes qui s'intéressent à la sériciculture peuvent se procurer gratis chez M. Jeanneret-Riepké, secrétaire, rue St-Maurice, n° 4, au 1^{er}, le Manuel pratique des éducateurs des vers-à-soie, de M. J.-A. Poncez, à Lons-le-Saunier.

COMPAGNIE DE L'OUEST

DES

CHEMINS DE FER SUISSES

CIRCULAIRE

relative à l'emprunt 5% émis en 1859.

Messieurs les porteurs de l'emprunt de Six millions en cédules 5%, remboursables au pair le 31 décembre 1869, sont prévenus que le Conseil d'Administration de la Compagnie a décidé de leur proposer dès à présent la prorogation de l'échéance de cet emprunt à dix ans de date, soit au 31 décembre 1879, aux conditions suivantes:

1^o Il sera bonifié à tout porteur de cédules, qui acceptera la prorogation de l'échéance de remboursement au 31 décembre 1879, une soulte de:

| | |
|-------------------------|--------|
| Fr. 25 par titre de Fr. | 500 |
| » 50 » » | 1,000 |
| » 250 » » | 5,000 |
| » 500 » » | 10,000 |

Cette soulte sera payée comptant lors du dépôt des titres.

Le coupon semestriel, échéant au 1^{er} janvier 1868, sera aussi payé de suite sur tous les titres ainsi déposés.

2^o Un délai de 3 mois, à dater de ce jour, est donné à Messieurs les porteurs d'obligations pour déclarer s'ils consentent à accepter les offres de la Compagnie.

Cette déclaration s'opère au moyen du dépôt des titres accompagnés des coupons à partir du 1^{er} juillet 1868 et d'un bordereau signé constatant l'engagement du porteur aux conditions sus-énoncées.

Il sera délivré par contre un récépissé détaillé des titres déposés.

La combinaison ci-dessus proposée, et qui conserve intégralement à ces titres les garanties hypothécaires qu'ils possèdent aujourd'hui, a été approuvée par le comité des obligationnaires dans sa séance du 29 août, ainsi que par le conseil d'état du canton de Vaud, en date du 26 septembre, sous la condition consentie par la Compagnie que le Fonds de réserve prévu par l'art. 17 des statuts sera porté de 500,000 à 1,000,000.

Les titres qui auront consenti à la prorogation de l'échéance au 31 décembre 1879, seront restitués aux porteurs munis d'une estampille qui constatera cette prorogation sans aucune novation quant à l'hypothèque, et accompagnés d'une nouvelle feuille de coupons semestriels jusqu'au 31 décembre 1879.

Passé le délai fixé ci-dessus, soit à partir du 6 février 1868, la Compagnie ne conservera, vis-à-vis des porteurs qui n'auront pas accepté les susdites propositions, aucune obligation de leur accorder plus tard des conditions analogues.

Le dépôt des titres peut être fait dès ce jour à l'adresse indiquée ci-dessus, où Messieurs les porteurs d'obligations trouveront les documents et imprimés nécessaires.

A NEUCHÂTEL, chez MM. PURY et C^o.
Lausanne, 5 novembre 1867.

Au nom du Conseil d'Administration
de la Compagnie de l'Ouest
des chemins de fer suisses.

LES DÉLÉGUÉS:

L. AUBERT. Is. BONNA.

DEUX DAMES de la ville, actuellement maîtresses de pension, et dont l'une a séjourné plusieurs années en Angleterre en qualité d'institutrice, se chargeraient volontiers d'élèves externes, qui désireraient prendre des leçons d'anglais ou de français, à des prix modérés. Plusieurs élèves pourraient se réunir pour suivre en commun les leçons, dont le prix serait ainsi diminué. Ces dames sont d'ailleurs en mesure de s'occuper de l'enseignement de toutes les branches essentielles à de jeunes personnes.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à la librairie générale de J. Sandoz, rue de l'Hôpital.

121. **DEMANDE.** Un jeune instituteur patenté de la Suisse orientale cherche une place dans une maison particulière ou dans une institution de la Suisse romande, pour se perfectionner dans le français. A part le logement et la nourriture, il serait peu exigeant sous le rapport du traitement. L'expédition de cette feuille signera l'envoi des offres écrites sous chiffre J. E., n° 76.

Cie des Favres, Maçons et Chappuis.

Les membres de la Compagnie des Favres, Maçons et Chappuis, domiciliés dans le ressort de la municipalité de Neuchâtel, sont convoqués en grande assemblée annuelle sur le samedi 30 novembre courant à 2 heures précises après-midi, au second étage de l'hôtel-de-ville.

Les communiens de Neuchâtel qui désirent être reçus membres de la Compagnie sont invités à se faire inscrire chez le soussigné, rue de l'Orangerie n° 8, d'ici au 25 courant inclusivement.

Neuchâtel, le 9 novembre 1867.

Le Secrétaire de la Compagnie,
PHILIPPIN.

Collège municipal.

L'ouverture des classes de 11 heures, destinées aux apprenties et aux jeunes filles qui ont été autorisées à quitter les classes régulières du jour, aura lieu le lundi 23 novembre.

Neuchâtel, 16 novembre 1867.

LE DIRECTEUR.

127. Une jeune demoiselle revenue de l'étranger cherche à donner des leçons de français, d'allemand et de musique. Pour renseignements, s'adresser à Mlle Ladame, institutrice, rue du Château.

A dater d'aujourd'hui mercredi, réouverture de la devantant café Krieg, sous le nom de **café-brasserie St-Honoré**, par Denis Héritier, lequel, par une bonne consommation et un service soigné s'efforcera de mériter la confiance que l'on voudra bien lui accorder.

BRASSERIE SUISSE

rue du Temple-neuf, n° 24,
A NEUCHÂTEL.

J. Kaufmann, ci-devant tenancier du débit de la brasserie Vuille, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient actuellement la **Brasserie Suisse**.

Il recommande spécialement son restaurant à la ration. Tous les jours et à toute heure, bouillon à 15 centimes la ration. Tous les samedis **des tripes**.

Dîners et soupers à la carte,
au 1^{er} étage.

GRAND CABINET DE LECTURE MUSICALE

(contenant plus de 100,000 numéros).

HUG FRÈRES, A BALE, ZURICH ET SAINT-GALL.

Nous avons l'honneur de prévenir notre honorable clientèle et le public musical à Neuchâtel et dans ses environs que nous venons d'établir dans cette ville une **agence d'abonnement** chez M. J.-J. KISSLING, libraire, place d'Armes, pour modifier les frais de port et rendre le commerce avec notre maison plus facile qu'auparavant.

| | | | | |
|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| conditions d'abonnement | 8 cahiers par mois. | 14 cahiers par mois. | 27 cahiers par mois. | 36 cahiers par mois. |
| Pour 1 mois | fr. 4 [»] 50. | fr. 2 [»] 50. | fr. 5 [»] 50. | fr. 4 [»] —. |
| » 3 » | 5 [»] 75. | 6 [»] —. | 8 [»] 50. | 10 [»] —. |
| » 6 » | 6 [»] 25. | 10 [»] —. | 15 [»] —. | 18 [»] —. |
| » 1 année | 10 [»] —. | 16 [»] —. | 25 [»] —. | 30 [»] —. |

On reçoit des abonnements à chaque époque et pour chaque période.

La musique classique et moderne, pour chaque instrument et pour le chant est également à la disposition de nos abonnés.

Les dames et messieurs qui sont déjà abonnés chez nos maisons de Bâle ou de Zurich, et qui veulent profiter de la modification du port, sont priés de vouloir rapporter leur musique à changer jusqu'au 20 courant, chez M. KISSLING, elle nous sera envoyée ensemble à Bâle, ou la changera et enverra la nouvelle musique à Neuchâtel pour être distribuée le 25 courant. De même nous prions les personnes qui veulent s'inscrire de nouveau, de le faire jusqu'au 20 courant, elles reçoivent aussi les morceaux désirés le 25 courant. On continuera de cette manière chaque mois.

Le port pour un abonnement et pour 12 mois n'est que 2 francs. Les personnes qui ont déjà pris des abonnements de poste et qui participent dès à présent à la nouvelle manière de changer, seront dédommagées pour la différence des ports.

Le prospectus spécial, gratis, chez J.-J. Kissling, où l'on peut se procurer nos catalogues à fr. 2[»]50 et fr. 3. Nous tâcherons toujours de mériter la confiance du public musical par l'exécution prompte et exacte des ordres et par la modicité des prix pour la vente.

RÉUNION COMMERCIALE

Neuchâtel, mercredi 20 novemb. 1867.

| | Prix fait. | Demandé à | Offert à |
|--|------------|-----------|-----------|
| Banque Cantonale Neuchâteloise, | 590 | 590 | 600 |
| Comptoir d'Escompte du Val-de-Travers | | | 550 |
| Crédit foncier neuchâtelois, anciennes | | 520 | 530 |
| » » nouvelles | | | 520 |
| Franco-Suisse (actions) | | 45 | 35 |
| Société de construction | | | 75 |
| Hôtel Bellevue | | | 530 |
| Actions immeuble Chatoney | | | 550 |
| Gaz de Neuchâtel, ex-coupon | | | 6400 |
| Banque du Locle | | 1230 | |
| Fabrique de télégraphes électriques | | | 520 |
| Hôtel de Chaumont | | | 480 |
| Société des Eaux | | | 425 |
| Franco-Suisse, oblig. | | | 220 |
| Locle-Chaux-de-Fonds 4 1/2% | | | 92 |
| Papeterie de Serrières, actions | | | 2500 |
| Etat de Neuchâtel 4% | | | 500 |
| Lots municipaux | | 11 | 12 |

AVIS. La place de dépositaire postal et facteur aux Grattes, est mise au concours avec un traitement annuel de fr. 80.

Les personnes disposées à se charger de cet emploi sont invitées à adresser leur demande jusqu'au 30 courant à la

Direction du IV^e arrondissement postal.

Neuchâtel, 13 novembre 1867.

AVIS. La direction du IV^e arrondissement postal a l'honneur d'informer le public que MM. H. Rayle, libraire, successeur de M. Paris, rue du Seyon, 18, à Neuchâtel, et Léon Gintzbouger, négociant à Colombier, sont officiellement autorisés à vendre des timbres-poste et des enveloppes timbrées.

Neuchâtel, 13 novembre 1867.

HOTEL SUISSE,

DÉSIGNÉ SOUS LE NOM DE
GRAND HOTEL MOLIERE

tenu par Mad. veuve PINGEON, de Neuchâtel.

PARIS,

rue Fontaine-Molière, 39 et 39 bis.

MM. les voyageurs trouveront des chambres à prix modérés.

Déjeuners et dîners à volonté.

134. Une jeune personne de ce canton, partant pour l'Angleterre dans 15 jours, aimerait trouver une compagne de voyage. S'adr. à M. James Bonhôte, relieur, rue de la Place-d'Armes.

AVIS. Les communiens de Boudry, tant internes qu'externes, sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 25 novembre, à 8 heures du matin, à l'hôtel de ville du dit lieu.

Boudry, le 15 novembre 1867.

Le secrétaire des assemblées générales,
AMIET, géomètre.

Nouvelles.

France. — L'empereur a ouvert lundi la session des chambres, par un discours essentiellement pacifique, et qui dément les bruits inquiétants répandus dans le public. Voici au surplus, les passages de ce discours qui roulent sur les rapports de la France avec l'Allemagne et l'Italie:

Malgré les déclarations de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu l'idée que toute mo-

dification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mélerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations. Les inquiétudes qui se sont manifestées s'expliquent difficilement à une époque où la France a offert au monde le spectacle le plus imposant de conciliation et de paix....

Cette paix, que nous voulons tous conserver, a paru un instant en péril.

Des agitations révolutionnaires préparées au grand jour ont menacé les Etats pontificaux. La convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome et protéger le pouvoir du Saint-Siège, en repoussant les envahisseurs. Notre conduite ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les Etats du pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes.

Pour nous, la convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le saint-siège intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux Puissances de régler ces rapports dans une conférence, et de prévenir ainsi de nouvelles complications.

On s'est préoccupé de la question d'Orient, à laquelle cependant l'esprit conciliant des Puissances ôte tout caractère irritant. S'il a existé quelques divergences entre elles sur les moyens d'amener la pacification de la Crète, je suis heureux de constater qu'elles sont toutes d'accord sur deux points principaux; le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et l'amélioration du sort des chrétiens.

Vaud. — Les journaux vaudois ont été remplis, la semaine dernière, des lamentables détails d'un drame affreux, dont les acteurs viennent d'être jugés par le tribunal criminel de Moudon. Ceux de nos lecteurs qui tiendraient à prendre connaissance de cette triste affaire dans son entier, la trouveront racontée tout au long, soit dans un compte-rendu spécial qui vient de paraître à Lausanne, soit dans les journaux vaudois ou neuchâtelois.

Le récit le plus bref des faits qui viennent de se dérouler devant les assises de Moudon, occuperait au moins deux colonnes de notre journal; nous devons donc y renoncer entièrement, et nous borner ici à dire, que Louise Freymond, la maîtresse de Hély Freymond, a été condamnée à 20 ans de prison, pour avoir empoisonné la femme de son amant, dans l'espoir que celui-ci l'épouserait ensuite, et que Hély Freymond, jeune agriculteur de Corrençon, a été condamné à mort, pour avoir consenti à l'empoisonnement de sa femme, et avoir à son tour essayé d'empoisonner Jean Mettraux, dans le but de se débarrasser d'un rival, et afin d'obtenir la main de Marie Olivier, sœur et cohéritière de sa femme défunte, et fiancée à Mettraux. Les détails de ces deux crimes dénotent chez ces jeunes assassins la plus profonde dépravation et le cœur le plus endurci. Toute la contrée de Moudon, et on peut dire tout le canton de Vaud, a suivi avec anxiété et angoisse les péripéties de ce drame lugubre.

Neuchâtel. — Le grand-conseil s'est réuni lundi dernier, sous la présidence de M. Philippin. De nombreux rapports ont été présentés, parmi lesquels nous remarquons celui du conseil d'Etat sur le ban des vendanges, celui du même pour diverses allocations, entre autres celle de fr. 80,000 à la municipalité de Neuchâtel pour son nouveau collège, et celui sur la proposition de M. Charles Favarger, relative à la création d'une maison de travail et de correction.

— Comme on pouvait s'y attendre, les deux séances que les frères Davenport viennent de donner dans notre ville, ont été suivies par un nombreux public. Les expériences consistent à lier solidement ces deux messieurs dans l'armoire ou à les laisser se lier eux-mêmes, ce qui ne les empêche pas, l'armoire étant fermée, de produire toute espèce de bruits, de jouer du violon ou de la guitare, de montrer leurs mains et même un bras par une ouverture, etc. La seconde partie de la séance se passe dans les ténèbres, et les expériences, analogues d'ailleurs, ne se font plus dans l'armoire, mais sur des chaises. Il semble que le secret réside dans la manière de se délier rapidement une main, l'autre pouvant rester réellement liée. Du reste, nous l'avons déjà dit, il ne s'agit ici que de tours d'adresse et de prestidigitation.